

Conditions de recevabilité/examen des candidatures

Pour que sa demande soit recevable, le candidat doit être porteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (l'équivalent de la maîtrise française ou du "master") émanant d'une institution belge ou rendu équivalent par la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'attention est attirée :

- ***sur le fait que seules seront prises en considération les candidatures émanant de diplômés de l'enseignement universitaire, hommes ou femmes, qui se sont distingués au cours de leurs études (mention équivalente au minimum à la distinction);***
- ***sur le contenu et les modalités d'exercice des fonctions du personnel scientifique prévus aux articles 60 à 62 du règlement administratif des membres du corps scientifique;***
- ***sur la nécessité d'une maîtrise suffisante de la langue française***, selon les modalités déterminées par les instances de la Faculté à laquelle le mandat est rattaché. En effet, l'Université catholique de Louvain est une institution d'enseignement subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles; le français y est la langue officielle. L'encadrement des étudiants doit, sauf exception, y être organisé dans cette langue. La preuve de cette maîtrise est, pour l'encadrement des étudiants du premier cycle à tout le moins, une condition d'engagement.

Toutes les informations demandées dans le formulaire de candidature sont utiles à la bonne gestion de votre candidature ou ultérieurement à la préparation de l'engagement de la personne retenue. Lorsque c'est nécessaire, une explication complémentaire est fournie en regard de l'information requise.